

NATIONS UNIES  
HAUT COMMISSARIAT  
POUR LES REFUGIES

UNITED NATIONS  
HIGH COMMISSIONER  
FOR REFUGEES

Cage Postale 2500  
CH-1211 Genève 2 Dépôt

16 juin 2011

**A l'attention de la Mission permanente du Royaume du Maroc**

Avec les compliments  
du  
Haut Commissariat des Nations Unies  
pour les réfugiés

---

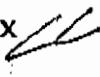
With the compliments  
of the  
United Nations High Commissioner  
for Refugees

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une lettre adressée à  
Son Excellence Monsieur T. Fassi Fihri datée du 15 juin 2011.

L'original a été transmis à la mission.

En vous souhaitant bonne réception.  
Meilleures salutations.

Madame Catie Chanaux  
Secrétaire Principale  
HCR



NATIONS UNIES  
LE HAUT COMMISSAIRE  
POUR LES RÉFUGIÉS



UNITED NATIONS  
THE HIGH COMMISSIONER  
FOR REFUGEES

60  
YEARS - ANS

Case postale 2500  
1211 Genève 2  
Suisse

Le 15 juin 2011

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 28 janvier 2011 par laquelle vous nous demandez une actualisation de la suite donnée par le HCR au Rapport du Secrétaire général des Nations Unies de 2010 au Conseil de sécurité sur le Sahara occidental. Comme vous le mentionnez dans votre lettre, le Secrétaire général demande instamment au paragraphe 75 de ce rapport qu'une attention adéquate soit apportée à la conduite d'un recensement des réfugiés vivant dans les camps de Tindouf en Algérie.

Conformément au mandat du HCR ainsi qu'à ses principes, l'enregistrement est un élément fondamental de la protection internationale et un droit inaliénable des personnes pouvant relever de la compétence du HCR. Il s'agit d'une première étape vers la reconnaissance officielle du lien de protection entre les autorités du pays hôte et le HCR, contribuant à la réalisation des objectifs de protection, de regroupement familial, d'assistance et de recherche de solutions durables. En égard à la population des camps de Tindouf, le HCR a systématiquement appuyé une opération d'enregistrement de concert avec le Gouvernement hôte et en consultation avec les réfugiés et leurs chefs. Comme vous vous en souvenez peut-être, j'ai personnellement abordé ce sujet avec les autorités compétentes au cours de ma visite dans la région en septembre 2009. Cette prise de position a fait suite à un certain nombre de démarches entreprises par le Haut Commissariat au cours de ces dernières années.

Depuis la publication du Rapport du Secrétaire général l'année dernière, le HCR a soulevé cette question à plusieurs reprises, tant avec le Gouvernement algérien qu'avec les responsables des réfugiés, y compris à Alger, Rabouni et le Sommet de l'Union africaine à Addis Abeba. J'espère que grâce à un dialogue plus approfondi avec le Gouvernement hôte et les responsables des réfugiés, nous serons en mesure de trouver une formule de consensus afin de mener à bien cet enregistrement. Cela nous permettrait de disposer de données importantes sur la population des camps et ainsi de mieux cibler l'assistance humanitaire dispensée aux réfugiés.

Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler ma reconnaissance concernant l'appui et la coopération apportés par le Gouvernement du Royaume du Maroc à mon Office dans l'exercice de ses responsabilités.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

*Meilleures salutations cordiales*  
*António Guterres*

Son Excellence  
Monsieur Taïb Fassi Fihri  
Ministre des affaires étrangères et de la coopération  
du Royaume du Maroc